

IA, concurrence et données personnelles : poursuite des travaux entre la CNIL et l'Autorité de la concurrence

Publié le 20 mars 2025

Le 5 mars 2025, la CNIL et l'Autorité de la concurrence ont échangé sur les liens entre protection des données et concurrence dans le développement de l'IA. Cet échange s'inscrit dans le cadre de leur coopération pour accompagner les nouvelles règles européennes et promouvoir une IA de confiance.

Les autorités ont notamment échangé sur l'analyse concurrentielle du secteur à la suite de [l'avis du 28 juin 2024 de l'Autorité de la concurrence sur l'IA générative](#). Elles ont aussi abordé les moyens de sécuriser juridiquement l'entraînement des modèles d'IA au regard du RGPD à la suite de [l'avis du Comité européen de la protection des données \(CEPD\)](#). Les discussions ont également porté sur les [dernières recommandations de la CNIL](#) pour accompagner le développement d'une IA responsable, mais aussi sur les enjeux économiques des modèles d'affaires de l'IA et de sa chaîne de valeur. Enfin, elles ont traité les enjeux des stratégies *open-source* en termes de protection des données et de droit de la concurrence.

Ces échanges illustrent la volonté des deux institutions de maintenir une coopération approfondie à la suite de la [déclaration conjointe](#) du 12 décembre 2023 et la première saisine pour [avis de l'Autorité de la concurrence](#) sur le projet de [recommandation de la CNIL relatives aux applications mobiles](#). En effet, la transformation numérique de l'économie et l'importance des données dans les nouveaux modèles d'affaires, notamment des grandes plateformes du numérique, font émerger des questions nouvelles, à l'intersection de l'analyse concurrentielle et de la protection des données personnelles.

Ce séminaire de sensibilisation et d'expertise a été l'occasion d'échanger des analyses et des méthodes. Il a aussi été l'occasion de faire le point sur les questions nouvelles qui se posent pour faciliter le développement d'une IA de confiance pour nos concitoyens et bénéfique pour l'économie française, dans la foulée de l'entrée en vigueur du règlement européen sur l'IA.

Le récent sommet pour l'action sur l'IA a démontré que le maintien d'une saine concurrence d'une part, et l'adoption d'une IA de confiance pour les usagers d'autre part, sont nécessaires à la compétitivité de notre économie et porteurs de bénéfices pour nos concitoyens. C'est dans cet esprit d'ouverture et d'échange que les deux autorités aborderont la mise en place progressive des nouvelles règles européennes sur l'IA.

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)
